

## **MANIFESTE DES ASSOCIATIONS**

### **TRAVAUX SUR LES PISTES D'AÉROPORT D'ORLY**

Au cours de l'été 2016, pendant 6 semaines, nos communes du sud d'Orly ont subi par suite de travaux sur une piste principale, des nuisances intolérables du fait de l'utilisation intensive de la piste 02 nord-sud, **qui ne doit pourtant être utilisée que de façon exceptionnelle**. Les populations survolées à basse altitude ont subi un préjudice grave en termes de bruit, de pollution et d'impact sur la santé, préjudice qui va s'aggraver si rien ne change durant la suite des travaux, qui doivent s'étendre sur plusieurs étés consécutifs.

**Devant cette situation, les associations, soutenues par leurs élus :**

- **DÉCLARENT** ne pas disposer d'informations fiables et complètes sur la finalité des travaux, présentés comme modernisation, mise aux normes européennes et rénovation des infrastructures existantes, dans le but de garantir la sécurité et d'améliorer le confort des passagers. Or, leur importance, leur coût et leur durée (sans aucune commune mesure avec les travaux de réfection des pistes effectués les années passées) laissent craindre que ces travaux préparent le développement sans contraintes de l'Aéroport d'Orly. Une telle évolution ne manquerait pas de remettre en cause l'arrêté de 1994 (plafonnement en nombre de vols à 250 000 créneaux pour 200 000 mouvements environ) et le couvre-feu. Les associations ne resteront pas passives face au fort accroissement des nuisances existantes sur les populations qui les subissent déjà et à leur extension vers des zones auparavant préservées, aux portes de Paris, dont les habitants, après avoir été mis devant le fait accompli, connaîtraient une dégradation de leur cadre de vie et des risques supplémentaires pour leur santé. Dans ces communes, où l'urbanisation s'accélère, se propageraient la même dépréciation immobilière et les mêmes ghettos de ségrégation et d'inégalité sociale que ceux que l'on déplore aujourd'hui autour d'Orly.
- **DEMANDENT** instamment que la finalité de ces travaux soit clairement précisée aux élus, aux populations riveraines et à leurs associations, et que toute la clarté soit faite, notamment sur l'utilisation de la **piste 2, qui est et doit rester exceptionnelle**.
- **EXIGENT**, vu l'expérience désastreuse de l'été 2016, qu'ait lieu en temps utile une concertation entre les parties concernées (DGAC, ADP, élus, associations) aux fins de déterminer les conditions les moins pénalisantes pour les populations : période, durée, répartition et échelonnement dans le temps, séquences d'utilisation de la piste 02 et nombre de vols déplacés et supprimés (au moins 50% pendant la durée des travaux).

- **REJETTENT** la décision des Autorités aéroportuaires de maintenir l'intégralité du trafic commercial en cas de travaux sur une piste principale, quels qu'en soient le coût social et environnemental, ainsi que les risques pour la santé et la sécurité. En cas de travaux d'une telle dimension, DGAC et ADP ne doivent pas choisir de compenser l'indisponibilité d'une piste principale en recourant intensivement à la piste 02 et/ou à la piste restante.
- **AFFIRMEMENT** que les conséquences économiques d'investissements industriels de cette ampleur doivent être supportées par ceux qui en seront les bénéficiaires (ADP, Etat, compagnies aériennes...). Elles ne doivent en aucun cas dégrader de manière immédiate et durable la qualité de vie des riverains de toute une région. La notion de pollueur-payeur en matière d'atteinte à l'environnement et de pollution (chimique et /ou sonore) doit s'appliquer à tous les secteurs de la vie économique, sans exception.

**ELAN SAVIGNY-ENVIRONNEMENT**



**Le Président : Dominique CATÉRINI**

**Le Collectif d'associations**

**ALERTE NUISANCES AÉRIENNES**



**Le Président : Luc OFFENSTEIN**

Avril 2017